

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

=====
COMMUNE DE SAINT-PERREUX
=====

56350
=====



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====
SEANCE du 8 septembre 2015

L'an **Deux Mille Quinze, le huit septembre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERREUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Lionel JOUNEAU, Maire.

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

VOTANTS : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2015

Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance

REGLEMENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire et Monsieur Michel DESNÉE, Adjoint chargé de la voirie exposent à l'Assemblée qu'un projet de règlement de voirie a été élaboré et diffusé aux conseillers municipaux pour étude en vue de le valider lors de la présente séance.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE de valider le règlement de voirie proposé qui sera annexé à la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

Pour extrait, certifié conforme
Le Maire,
Lionel JOUNEAU